

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 Février 2016
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

Courrier du 22 Janvier 2016 – numéro 186

La Tamarissière :

G01/12/15 : Piste cyclable à poursuivre sur la partie camping « les canoës », entrée Tamarissière.

Réponse :

Un arbitrage de 100 000 € a été validé au budget 2016 pour l'établissement d'une voie douce qui ira jusqu'à la Tamarissière. Cet investissement sera reconduit jusqu'à l'achèvement de cette piste.

G02/12/15 : Divers petits travaux rue Commandant MALLET. Une plaque de regard téléphonique à reprendre, car peut présenter des risques d'accident. Bordure du rond-point enfoncée ...

Réponse :

- Plaque de regard téléphonique : Une demande auprès de la société Orange va être faite afin que l'intervention soit programmée.
- La bordure du rond-point a été réparée.

G03/12/15 : Voir comment améliorer la sécurité et faire diminuer le bruit la nuit en période estivale (juillet et août) sur le parking et la jetée ainsi que ses environs.

Réponse :

Le Centre Superviseur Urbain se tient à la disposition des plaignants 24H/24, afin d'envoyer une patrouille.

G04/12/15 : Faire le point sur la circulation des riverains du quai Théophile CORNU.

Réponse :

- Réfection et aménagement parking de la jetée : Aucune réfection n'est prévue.
- Nettoyage du bord du fleuve : nettoyage programmé
- Taille des arbres : ces travaux sont programmés pour début 2016.
- Espace de collecte des encombrants face au Bleu Lagon : un rendez-vous sur place avec M RALUY va être programmé afin d'envisager une solution.

G05/12/15 : Informations sur le PAEN de la zone des verdisses.

Réponse :

L'action relative aux boucles de randonnées dans les Verdisses devrait se concrétiser dès le printemps 2016. Une convention a été passée avec la Fédération Française de Randonnée afin que trois boucles soient labélisées. Elles pourront ainsi être signalées via les supports de communication de la FFR et bénéficier d'un balisage rigoureux. Cette action répond à l'enjeu « Equiper et rendre attractif le territoire des Verdisses ». Concernant les autres enjeux, la réalisation d'un plan de gestion piloté par la CAHM courant 2015 va permettre en 2016, la formalisation d'un programme d'actions qui sera présenté dès que possible.

La veille foncière sur le territoire est néanmoins constante depuis la création du PAEN et s'est concrétisée tant par des préemptions de la ville (6 dans le périmètre depuis sa création) que par le travail d'animation de la SAFER.

Le Grau d'Agde :

G06/12/15 : Venant de la Guiraudette, à l'entrée du chemin des Abreuvoirs, des poteaux téléphoniques en bois ont été arrachés, et les fils traînent sur le sol ou pendent aux arbres et autres poteaux. Que se passe-t-il ? N'y a-t-il pas de danger ?

Réponse :

Une demande d'intervention a été faite à la Société ORANGE afin que les travaux soient effectués.

G07/12/15 : La piste cyclable qui va du rond-point de l'Ephèbe au rond-point du mûrier de Sicard est bordée de balisettes en très mauvais état et à demi écrasées. Est-il prévu une reprise de cette piste ?

Réponse :

Les balisettes seront remplacées début janvier 2016. Par contre, aucune reprise n'est programmée. Cette infrastructure a moins de 5 ans.

G08/12/15 : Serait-il possible d'améliorer le croisement du chemin de la Cossarde avec le chemin du Chevreuil qui présente un réel danger vu son étroitesse.

Réponse :

Aucun investissement n'est prévu à ce titre. Des études peuvent être réalisées par le bureau d'étude.

G09/12/15 : L'affaissement de la chaussée devant le n° 9 rue des 4 vents, entraîne par fortes pluies une projection d'eau sur les façades des n° 7 et 9.

Réponse :

Une visite sur place sera programmée afin de déterminer les travaux à réaliser.

G10/12/15 : Quand on va du giratoire de l'archipel vers la mer, il y a deux voies avec une flèche droite sur chacune. Nous vous demandions le 23 mai 2015, s'il n'était pas possible de garder la voie de gauche pour aller tout droit et la voie de droite pour aller vers Béziers en modifiant le marquage au sol. Vous nous répondiez le 9 juin que ces aménagements ayant été faits en liaison avec le Conseil Départemental, notre proposition de modification serait étudiée avec leurs services et nous serions informés des suites. Une étude est-elle nécessaire pour modifier la peinture au sol d'une flèche directionnelle, afin d'éviter un accident prévisible ?

Réponse :

Les travaux de modification du fléchage seront exécutés en janvier 2016.

G11/12/15 : Entre Notre Dame et le Saint Christ, la chicane est mal signalée la nuit. Le panneau fléché est très à droite et en biais, et les balisettes que l'on éclaire indiquent une route droite.

Réponse :

Des catadiodes sont en cours d'installation afin de baliser le rond-point.

G12/12/15 : Les balisettes sont trop nombreuses et nous proposons, dans un souci d'égalité, d'en installer de part et d'autre de tous les portails. En effet, leur utilité n'est pas toujours évidente et ressemble à des « faire plaisir ».

Réponse :

La ville ne peut équiper l'ensemble des garages de balisettes. Les besoins sont étudiés après enregistrement auprès du Numéro Vert pour cause d'incivilité, problèmes de stationnement ou de sécurité.

G13/12/15 : Il en est de même pour les ralentisseurs – très polluants comme chacun sait – et dont l'efficacité n'est pas à la hauteur des espérances. Ou alors, il faut en mettre tous les 30 mètres comme sur la route de Rochelongue, en ville. Mais alors, pensons à les garder conformes !

Réponse :

La pose de ralentisseurs est étudiée après enregistrement auprès du numéro vert. Un comptage est effectué avant chaque pose.

G14/12/15 : La navette - Notre Dame/Le Grau – devrait être reconduite mais avec :

- 1) l'entrée au rond-point des petits métiers
- 2) le même parcours que le minibus
- 3) surtout un fléchage efficace vers un parking accueillant et une information rigoureuse
- 4) indication « navette gratuite » toutes les 15 minutes.

Réponse :

Le bilan de la saison 2015 pour cette navette est mitigé, la collectivité se réserve le droit de reconduire ou non ce dispositif.

G15/12/15 : Les bornes d'amarrage en pierre, le long des voies douces, ne peuvent-elles être déplacées ou supprimées ?

Réponse :

Les bornes d'amarrage en pierre basaltique font parties intégrante du fleuve et de son histoire. A ce titre, il est impossible de les déplacer ou de les supprimer.

G16/12/15 : Pourquoi ne pas réaliser un parking près de la mer ? Sur l'ensemble de l'aire de jeux du Lavandin, un terrain est totalement inutilisé. Ce terrain se trouve impasse du Lavandin au niveau du n° 5 et face au chemin de la Cossarde, terrain pris entre le jeu de boules et une maison individuelle. A réfléchir ?

Réponse :

Déjà précisé au précédent comité de quartier.

G17/12/15 : Les trottoirs de l'Avenue de Saint Vincent sont de véritables parcours du combattant, tant les nids de poule sont nombreux, pas un mètre carré sans trous.

Réponse :

Une reprise en bicouche des trottoirs va être effectuée avant la saison estivale 2016.

G18/12/15 : Concernant la piste cyclable de l'Avenue de Saint Vincent, suite au report de sa réalisation en 2011, il était dit que cette piste serait envisagée après la réalisation de l'aménagement complet du front de mer depuis le quai MERIC jusqu'à Saint Vincent pour une liaison cohérente des deux projets ? Or, nous savons que l'étude d'aménagement du front de mer sera lancée en 2016, pour une réalisation vers 2017/2019. Nous venons d'apprendre que la piste cyclable est déjà étudiée pour principe et sera proposée à l'arbitrage 2015/2016. Un audit est en cours sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables afin de cibler au mieux les jonctions urgentes. Les zones accidentogènes seront traitées. Peut-on connaître le résultat de cet audit ?

Réponse :

Aucune de piste cyclable ne sera matérialisée sur l'avenue de St Vincent, les voies douces pour aller au Grau d'Agde ont déjà été réalisées (Bord d'Hérault et Baluffe)

G19/12/15 : La réponse à la question G03/08/15, concernant une décharge dans un terrain privé, faisait état d'une intervention par la brigade environnement. Où en est-on, car à ce jour la situation est inchangée ?

Réponse :

Un procès-verbal d'infraction a été lancé en 2015.

G20/12/15 : Au niveau du n° 47 du chemin du camping, le poteau EDF a été reculé, mais il reste à terminer le goudronnage de la chaussée, afin d'éviter que les véhicules se déportent sur leur gauche à proximité du virage. Situation accidentogène qui perdure depuis environ 6 mois.

Réponse :

Un goudronnage de la chaussée sera exécuté par entreprise.

G21/12/15 : Concernant la question G09/10/15, à savoir la résidence hôtelière SCI CAP MER, le comité de quartier a demandé lors de la dernière réunion du 10 novembre un complément d'information. Le service de l'urbanisme devait nous répondre à ce sujet ? Nous attendons ?

Réponse :

Le permis de construire a autorisé une résidence hôtelière avec parc aquatique lié à la résidence uniquement et non ouvert à tout public. Un rappel a été fait au propriétaire de la résidence courant décembre 2015 qui s'est d'ailleurs engagé à le respecter.

G22/12/15 : Dans les réponses faites par la mairie, il est mentionné le plus souvent « fera ou à fait l'objet d'une lettre ... ». A ce sujet, serait-il possible que le C.Q. via son secrétaire, soit aussi destinataire du courrier ?

Réponse :

Cette demande a été prise en compte.

G23/12/15 : Les lignes téléphoniques Chemin des Camarines sont dans un piteux état. ORANGE à-t-il l'intention de commencer des travaux d'entretien ?

Réponse :

Une demande d'intervention a été faite à la Société ORANGE afin que les travaux soient effectués.

G24/12/15 : Sur la piste cyclable route de Rochelongue, au niveau des N° 136/138, il manque un « laissez le passage ».

Réponse :

Le panneau a été installé.

G25/12/15 : A la mare des Camarines, il manque le panneau indiquant le début du Chemin du Camping.

Réponse :

Le panneau a été installé.

Courrier du mois de Janvier :

G01/01/16 : Pourquoi ne pas remplacer les balisettes par des bandes jaunes au sol qui, elles aussi, interdisent le stationnement, en étant moins voyantes. Il suffirait à la police de faire respecter l'interdiction de stationner sur ces bandes jaunes.

Réponse :

Après visite sur place, l'enlèvement des balisettes a été programmé par la régie municipale

G02/01/16 : En allant du giratoire de l'archipel vers le rond-point de l'Ephèbe, le marquage au sol a été modifié en conservant la flèche de gauche pour aller tout droit et en modifiant celle de droite pour aller vers Béziers. Mais cette modification n'est pas suffisante, il faudrait continuer le marquage central en continu, pour éviter qu'un véhicule se trouvant sur la file de droite vienne couper la file de gauche et risquer un accident.

Réponse :

Marquage au sol exécuté.

G03/01/16 : Entre Notre Dame et le Saint Christ, la chicane est toujours très discrète la nuit. Ne peut-on déplacer le panneau de direction vers le milieu de l'axe de la voie ?

Réponse :

Des catadioptrés vont être mis en place.

G04/01/16 : Qui a commandé les travaux vers le n° 10 du chemin de fin de siècle pour « canaliser » les eaux de pluie. Compte-tenu des engins mis en œuvre, la facture risque d'être salée pour celui qui la payera ?

Réponse :

A la suite d'un contentieux avec Monsieur COLPAERT, des travaux de réfection de voirie ont été rendus nécessaires. Ces derniers sont pris en charge par la commune.

G05/01/16 : Suite à la suppression du camion de la déchetterie qui était prêté aux usagers pour enlever les végétaux, existe-t-il un service de substitution pour les gros volumes, et si oui, lequel ?

Réponse :

Ce service a été supprimé, par conséquent, les usagers qui le souhaitent peuvent faire appel pour l'évacuation de leurs déchets à des entreprises privées.

G06/01/16 : Du rond-point du mûrier de Sicard au rond-point de l'Ephèbe, le marquage au sol a été effectué récemment, mais il semble que le « tourne à gauche » vers la déchetterie a été oublié ?

Réponse :

Le marquage au sol du « tourne à gauche » vers la déchetterie va être repeint.

G07/01/16 : La Lyonnaise des eaux a entrepris d'importants travaux sur l'ensemble du Grau. Il est important de s'assurer que la remise en état des lieux soit réalisée à la fin des travaux.

Réponse :

Tous les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable avec les branchements sont suivis par le bureau d'étude des services techniques de la commune. Les réfections sont effectuées au fur et à mesure des réceptions de chantier.

G08/01/16 : Quelques résidents du chemin du sucre se plaignent de la vitesse des automobilistes qu'ils jugent excessive et souvent dangereuse. Afin d'éviter la pose de nouveaux ralentisseurs dont l'efficacité reste à démontrer, des patrouilles plus régulières de la police permettraient de calmer les délinquants ?

Réponse :

La Police Municipale effectue des points de contrôles réguliers.

G09/01/16 : Suite à l'enlèvement des souches d'arbres qui restaient dans le sol, il faudrait boucher les emplacements afin d'éviter des accidents :

- 3 emplacements rue des Chantiers,
- 1 emplacement place du Commandant VIBERT
- 2 emplacements devant le n° 45 et 45bis rue François MAS

Réponse :

Le colmatage des emplacements des arbres va être exécuté.

G10/01/16 : Serait-il possible d'installer des portiques pour éviter l'envol des poubelles dès qu'il y a du vent, chemin de la baie de l'amitié (en sortie de plage) et angle du chemin du Camping et de la Roselière ?

Réponse :

Suite à une réunion avec le responsable du comité M. SUAUI et n'ayant pas réussi à joindre Mme RUIZ, un rendez-vous sur place va être programmé afin de définir le mobilier urbain à installer.

G11/01/16 : Pourrait-on demander l'installation de barrières circulatoires au niveau des deux entrées du camping « des sables d'or » pour éviter aux enfants de traverser rapidement en courant ou en vélo, ou aux adultes de traverser par inadvertance ? (exemple de barrières devant Port Ambonne)

Réponse :

Les services sont en attente d'un retour de Madame RUIZ pour une visite de terrain.

G12/01/16 : Où en est-on du procès concernant le toboggan aquatique du camping « les sables d'Or » ?

Réponse :

Ce dossier est en cours d'instruction par le parquet et l'affaire est mise en délibéré au 8 mars prochain.

G13/01/16 : Peut-on connaître la date de mise en service de l'ADSL ainsi que du téléphone fixe dans le quartier du chemin de la Roselière ?

Réponse :

Les travaux d'Orange sont toujours en attente du raccordement d'EDF.

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

- accident : 1
- mise en fourrière : 1
- incendies : 5
- gens du voyage : 1
- dégradations : 3
- problème de voisinage : 3
- squats : 3
- trouble de l'ordre public : 1
- interpellations : 2
- nuisances sonores : 1
- dépôts d'encombrants : 3

Doléances du comité de quartier en cours de séance

- en septembre 2014 il avait été demandé de remettre en place les bancs déplacés lors de la création de la piste cyclable, Quai Méric, le long de l'Hérault.
 - . L'espace existant ne le permet pas.
- en mars 2015, nous avons demandé d'apporter une attention particulière sur l'affichage des permis sur chaque site en construction.
 - . Les services ont porté une attention particulière à cette demande, tout en sachant qu'il n'est pas possible de mobiliser une personne pour suivre tous ces chantiers.
- suite à une visite de terrain à la Tamarissière, des travaux ont été effectués, il manque la 3^{ème} tranche.
- rue Pierre Sauvaire, des travaux ont été effectués sur la partie basse mais pas sur la partie haute.
- du numéro 52 au numéro 54 sur le Chemin du Grand Quist, les parties communes doivent être faites en espaces verts.
 - . Cela fera l'objet d'une étude qui sera soumise à un arbitrage budgétaire.
- Pouvez-vous aménager une piste cyclable sur l'avenue Saint Vincent ? Cette voie est-elle considérée comme accidentogène ?

. Cette voie n'est pas accidentogène. Les crédits 2016 alloués à l'aménagement de pistes cyclables seront destinés à la réalisation d'un tronçon de voie douce le long du Quai Théophile Cornu.

B - GRANDS TRAVAUX

Station d'épuration – Normalisation Iso 14001 – Processus et implication de la Commune (D. Saignes)

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Lors du renouvellement de la DSP assainissement en Juillet 2011, la commune a insisté sur la maîtrise des impacts sur l'environnement.

A ce titre, la Société Suez Environnement a proposé à la Ville d'Agde de lancer un processus de certification ISO 14001 en 2015.

Cette opération est complémentaire au plan communal de développement durable.
Tout le travail effectué en 2015 a permis de décrocher la certification de tout le service assainissement.

La Commune et les services techniques sont fortement impactés par cette démarche qualitative.

Quels sont les avantages de cette norme au travers de la DSP ?

- Diminution des rejets
- Augmentation des performances environnementales
- Anticipation et maîtrise des risques, augmentation de l'image « verte » de la collectivité

Les engagements de Suez Environnement envers la ville et les administrés

- Respect de la réglementation en vigueur
- Préservation de la qualité de l'eau de l'Hérault et des plages
- Service de qualité dans le respect de l'environnement
- Eco gestion des déchets et des produits dangereux sur site et dans les réseaux
- Communiquer avec les différentes parties
- Améliorer en continue le service

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde – Résultat du concours d'architecture et point sur l'avancement des études AVP PRO

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

La Ville souhaite moderniser et sécuriser les infrastructures routières en entrant au Cap d'Agde. Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du tourisme.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront :

- de sécuriser et de fluidifier les différents flux de véhicules. Les travaux programmés prévoient, dans un premier temps, de faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes sur le secteur traversant Nord du rond-point du bon Accueil, d'aménager un giratoire à l'intersection entre le Cours des Gentilshommes et l'Avenue de Belle Isle en liaison avec l'Avenue des contrebandiers et enfin, d'aménager un second giratoire au bout de l'Avenue des Contrebandiers pour parfaire un

nouveau réseau routier sécurisé.

- de proposer une desserte des cheminements doux et piétons.
- de restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux en créant des merlons et des murs anti bruit.
- d'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.
- de réaménager des espaces verts qualitatifs
- de créer des ouvrages de régulation et de captation des eaux de pluies

L'étude AVP est terminée et le PRO DCE a été lancé en fin d'année.

La consultation des entreprises dédiée aux travaux se termine fin janvier.

L'analyse des offres des entreprises candidates sera terminée fin février.

Les travaux pourront officiellement commencer début Mars pour une fin de travaux prévue en Mai 2017.

A ce jour, des travaux de fiabilisation du réseau d'A.E.P du centre port du Cap, sont réalisés conjointement avec Suez Environnement.

Les travaux ont commencé le 4 janvier dernier et se déroulent sur 5 semaines.

Le coût est de 420 000 € T.T.C.

Le coût global de cet aménagement est évalué à 8 600 000 € H.T soit 10 320 000€ TTC, répartis comme suit :

- Etudes : 600 000€ H.T soit 720 000€ T.T.C
- Travaux : 8 000 000€ H.T soit 9 600 000€ T.T.C

Point sur l'avancement des études suppression du passage à niveau

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Deux points concernant la suppression du PN 288 sur la commune d'Agde :

1- Répartition des maîtrises d'ouvrages

Suite au courrier envoyé par SNCF réseau concernant la répartition des maîtrises d'ouvrages, le Conseil Départemental a répondu qu'il souhaitait que la maîtrise d'ouvrage soit unique jusqu'à la fin des études AVP.

La répartition des maîtrises d'ouvrages sera donc définie fin 2016 pour une signature en juin 2017.

SNCF réseau s'engage à fournir la V0 des études AVP pour fin 2016.

Pour rappel, SNCF réseau assurera les études PRO et travaux de la trémie et des équipements ferroviaires ; la ville et/ou la CD34 la partie routière et piétonne.

Le comité de pilotage demande que

- ces questions de répartition des maîtrises d'ouvrages soient anticipées et tranchées dès juin 2016 afin que SNCF Réseau puisse l'intégrer à l'AVP et au projet de convention.
- la répartition financière définie pour l'AVP reste inchangée pour les phases suivantes.

Pour les phases Pro et REA, une nouvelle convention sera proposée à la signature des parties.

2- Réflexion sur la position de la trémie

SNCF réseau présente différents scénarios de positionnement de la trémie au droit du pont-rail (PRa) avec ses impacts en termes de coûts (cf diaporama).

Axe du PRa tel que défini en étude préliminaire :

L'axe du PRA est décalé par rapport à l'axe du passage à niveau actuel et permet de garder une certaine distance du front bâti.

Ceci nécessite des terrassements et un renforcement par rapport au pont canal. Surcoût 3M€ H.T.

Déplacement du PRA de 1 mètre vers la gare

Solution possible qui présente peu d'inconvénients techniques si ce n'est la protection des piétons vis-à-vis du poteau caténaire.

Cette solution a le mérite de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût 70 000 € H.T.

Déplacement du PRA de 1,5 mètre vers la gare

Solution technique possible qui nécessite des travaux caténares plus importants sur le réseau SNCF.

Cette solution a le mérite (encore un peu plus) de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût : 810 000 € H.T.

Déplacement du PRA de + 1,5 mètre vers la gare

Solution techniquement très compliquée et difficile à chiffrer (de l'ordre de plusieurs millions d'euros).

Obligations de l'état (inspection des sites classés) :

- Conserver l'effet rectiligne donné à partir du Canalet
- Maintenir au minimum 2 rangées d'arbres
- Réduire l'emprise de la contre-allée (voie à 8 m ?)

Pour prendre en compte les éléments techniques et patrimoniaux, la commune et SNCF Réseau vont approfondir le scénario «Déplacement du PRA de 1 mètre vers la gare ».

La prochaine réunion sera organisée par SNCF Réseau dès que les plans projets seront mis à jour en fonction de l'ensemble des éléments énoncés.

Voie douce de la Tamarissière – T. Cornu

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Dans le cadre de l'extension des voies douces, il est prévu la réalisation d'un tronçon de 1,25 km le long du quai Théophile Cornu. Cela permettra de desservir le quartier de la Tamarissière et de le raccorder au réseau de voies douces existantes.

Etant donné la longueur de ce tronçon, les travaux s'étaleront sur plusieurs exercices. Tout d'abord, la chaussée sera déviée à certains endroits afin de libérer l'emprise nécessaire à la voie douce; la voirie actuelle, très étroite à certains endroits sera recalibrée à 5,50 m de large. Dès lors, l'accotement sera utilisable par les piétons.

Ensuite, le revêtement de la voie douce sera réalisé et du mobilier sera provisoirement installé afin que les piétons et cyclistes puissent circuler de manière sécurisée. La dernière étape consistera à poser une bordure séparatrice entre la chaussée et la voie douce et à installer le mobilier définitif (signalisation de police et directionnelle).

Programme enrobés voirie

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

La commune travaille depuis quelques années sur la réhabilitation de ses voiries.

A ce titre, dans le quartier « Grau d'Agde - Tamarissière », divers travaux sont ou devront être entrepris dans les rues suivantes :

Lieu	Type de travaux	Dates prévisionnelles
Rue J. Béziat	A.E.P partiel + reprise ensemble chaussée	Travaux réalisés récemment
Rue J. Sers	A.E.P + enrobés.	Travaux AEP réalisés Enrobés prochainement
Ch. De la Cossarde	A.E.P + reprise chaussée	Travaux prévus pour Mars 2016
Ch. De fin de Siècle	Tranchée drainante + reprise ensemble de la chaussée	Travaux réalisés
Imp. Raffanel - Tama	A.E.P	Réalisés en décembre 2015

Remplacement des arbres avenue François Mitterrand

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Le boulevard François Mitterrand fait l'objet d'une étude de réfection voirie complète dans sa partie comprise du rond-point de l'Europe au Boulevard René Cassin.

La réparation de la chaussée, des pistes cyclables et des trottoirs ne peut être envisagée qu'après l'abattage des pins qui longent les voies, responsables des dégradations.

Le remplacement des pins se fera par des sujets au système racinaire non dégradant.

En effet ceux-ci sont source de désordre structurel des revêtements de voirie.

Après consultation, les sujets susceptibles d'être plantés sont :

- Le chêne à feuilles de châtaignier
- Le chêne chevelu ou lombard
- Le palmier du Mexique

Compte tenu du coût élevé (env. 750 000 €) de réfection de la totalité de la voirie, la replantation de ces végétaux sera suivie d'une campagne de réfection et purges de la voirie existante.

Eclairage public – Changement horloge astronomique

LAURENT DUBOIS - DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Dans le cadre des travaux programmés du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au remplacement de l'ensemble des horloges astronomiques. Ces dispositifs permettent d'optimiser et de rationaliser la durée d'allumage de l'éclairage public.

Au total, il va être mis en place, sur le premier trimestre de 2016, 231 nouvelles horloges pour un montant de 165 563 € T.T.C.

Sur le quartier Grau d'Agde – Tamarissière, il sera installé 50 nouvelles horloges pour un montant de 35 836 € T.TC.

Sébastien FREY demande aux services de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion, un projet d'aménagement d'une aire de camping-cars.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M RUIZ, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : AMIEL Jean-Louis, BETHUNE Jean Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, MAHUL Jean Paul, MONERRIZ Anne, MOTARD Jacques, PRUNET Jean Claude, Robert RALUY, SOULLIART François, SUAOU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

Absent excusé: PACULL Jean.

Absente : RUIZ Sandie.